

2022-2032

Plan national de résorption des décharges littorales historiques



Crédit photo : Cerema

DIX ANS POUR RÉSORBER LES DÉCHARGES LITTORALES HISTORIQUES

Lors du *One Ocean Summit* à Brest, en février 2022, le président de la République, Emmanuel Macron, a pris l'engagement de résorber, en dix ans, les décharges littorales françaises présentant, à court terme, un risque de déversement de déchets en mer.

Ce Plan concrétise l'engagement de la France à lutter contre la pollution plastique des mers et des océans. Il s'inscrit dans la continuité de la Feuille de route « Zéro déchet plastique en mer 2020-2025 », et constitue un indicateur boussole de la Stratégie Nationale Biodiversité 2030.

OBJECTIF

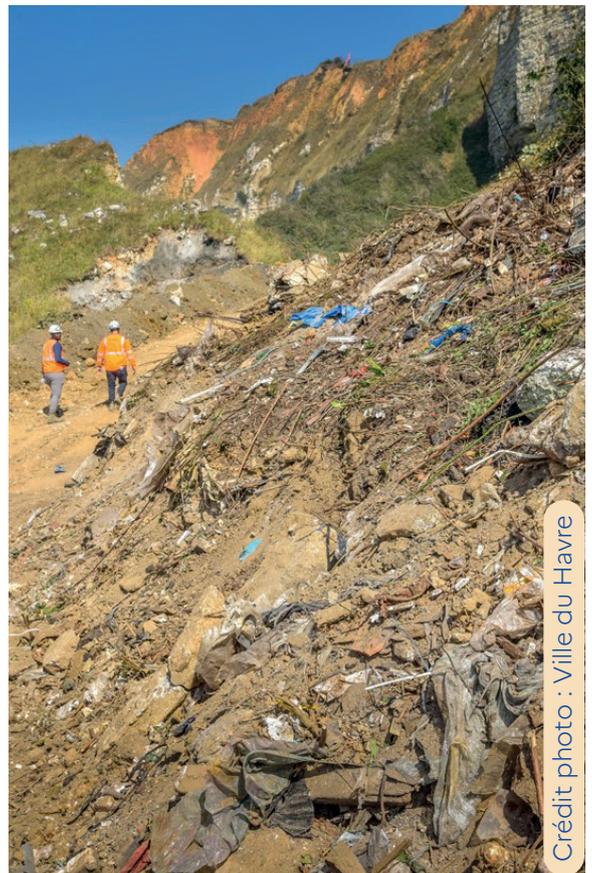
10
ans

pour résorber
les décharges littorales
françaises historiques

POURQUOI TROUVE-T-ON DES DÉCHARGES

ANCIENNES SUR LE LITTORAL FRANÇAIS ?

Avant les années 70, les déchets ménagers et industriels étaient envoyés dans des décharges, parfois en proximité du bord de mer. La hausse du niveau des océans et l'érosion côtière provoquent le recul du trait de côte. Certaines décharges se trouvent ainsi aujourd'hui directement sur le bord de mer et constituent une menace environnementale majeure.



Crédit photo : Ville du Havre

L'ÉTAT S'ENGAGE AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS

Conscients de l'urgence à intervenir, l'État s'engage aux côtés des collectivités pour réhabiliter ces décharges et renaturer ces sites. L'État souhaite ainsi confirmer sa participation avec et auprès des collectivités territoriales dans la réduction de la pollution de nos océans, enjeu majeur des années à venir.

QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

L'inventaire réalisé par le BRGM

Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (**BRGM**) s'est vu confié la réalisation de l'inventaire des décharges littorales historiques soumises à aléas marins (érosion du trait de côte et/ou submersion marine).

Cet inventaire, évolutif, vise à identifier les sites susceptibles d'être éligibles au dispositif d'aides du Plan national de résorption des décharges littorales historiques. Il est régulièrement mis à jour avec des informations actualisées.

Le dispositif d'accompagnement de l'État

Deux autres établissements du ministère de la Transition écologique sont mobilisés pour la mise en œuvre et le financement du Plan :

Le **Cerema** (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) est chargé par l'État de la mise en œuvre opérationnelle et du suivi du Plan au niveau national. Il apporte son expertise tout au long du processus et accompagne pas à pas les collectivités qui s'engagent à traiter leur décharge au niveau local.

L'État apporte également un soutien financier à la réalisation des études et travaux via un fonds dédié, porté par l'**ADEME** (Agence de la transition écologique), doté de 300 millions d'euros pour 10 ans. **L'aide proposée permet de financer entre 50% et 100% du projet de réhabilitation.**

L'ADEME agit, en lien avec le Cerema, dans l'accompagnement des porteurs de projet, en veillant notamment à la fiabilisation technique et financière des projets.

Les services de l'État dans les territoires sont également mobilisés dans cet accompagnement.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ▶ georisques.gouv.fr > rubrique Décharges littorales soumises à aléas
- ▶ cerema.fr > rubrique Plan national de résorption des décharges littorales
- ▶ agirpourlatransition.ademe.fr > rubrique Résorption des décharges littorales historiques à risque

CONTACTS UTILES

- ▶ dechargeslittorales@brgm.fr
- ▶ dechargeslittorales@cerema.fr
- ▶ dechargeslittorales@ademe.fr

BRGM
Identification d'une décharge littorale soumise à aléa marins

▼
Cerema

Vérification de l'éligibilité des sites

▼
Cerema / ADEME

Mobilisation des sites retenus

PROPRIÉTÉ
ÉTAT

PROPRIÉTÉ
PRIVÉE
(collectivités ou
particuliers)

▼
ADEME / MO

Engagement du maître d'ouvrage

▼
ADEME / MO

Demande de financement
(processus progressif et itératif)

▼
ADEME / Cerema

Instruction des demandes
de financement
(avis technique et financier)

▼
ADEME

Attribution des financements
(processus progressif et itératif)

100%
de l'aide

50%
de l'aide

▼
**RÉALISATION DES ÉTUDES
ET TRAVAUX DE RÉSORPTION
ET/OU DE RENATURATION**

RETOUR SUR LES TROIS SITES PILOTES IDENTIFIÉS



FOCUS

sur Pré-Magnou, Fouras

L'ancienne décharge de Pré Magnou, site de 2 ha, est située sur la Commune de Fouras (Charente-Maritime).

Le projet, porté par le Conseil Départemental, vise à stopper une pollution qui impacte les milieux naturels marins et littoraux et le bassin ostréicole.

Le site jouxte la réserve naturelle nationale du Marais et de la Baie d'Yves et deviendra un parfait exemple de solutions souples fondées sur la nature pour palier la montée des eaux.

CE SITE EST LE 1^{ER} SITE RÉHABILITÉ DANS LE CADRE DU PLAN EN DÉCEMBRE 2023.



FOCUS

sur l'Anse-Charpentier

L'ancienne décharge de Pré MaCe site est situé en forêt domaniale, à 4 mètres au-dessus du niveau de la mer, et surplombe la plage de l'Anse Charpentier à Sainte-Marie en Martinique.

Il présente des enjeux environnementaux forts (parc naturel marin, lieu de ponte de tortues Luth). C'est également un lieu de tourisme et de loisirs très fréquenté (surfers, sentier littoral).

Le projet de réhabilitation est porté par l'Office National des Forêts (ONF).

APRÈS UNE PHASE DE MISE EN SÉCURITÉ, LES ÉTUDES SERONT LANCÉES EN 2024.



FOCUS

sur Dollemard, Le Havre

L'ancienne décharge de Dollemard comprend quatre sites en bord de falaise surplombant la mer. **Ce projet de grande ampleur, porté par la ville du Havre depuis une dizaine d'année, comporte de nombreux enjeux** : site Natura 2000, domaine protégé du Conservatoire du littoral, proximité d'un site classé, espèces et habitats protégés et patrimoniaux, et proximité du milieu marin.

LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES DÉBUTERONT AU 2ND SEMESTRE 2024.

QUELLES PERSPECTIVES ?

Début 2024, 1/3 des sites retenus dans le Plan sont déjà engagés ou en cours d'engagement.

Pour connaître plus en détail l'avancement des sites, vous pouvez consulter le

Tableau de bord du Cerema

L'objectif principal des années à venir est bien la mobilisation de tous les acteurs concernés !



POUR ALLER PLUS LOIN

ecologie.gouv.fr

